

Pour conduire un cyclomoteur ou un scooter de moins de 50 cm³

Il faut être âgé de plus de 14 ans
et être titulaire du permis AM.
Le permis AM est obligatoire pour
tous les conducteurs de cyclomoteur
ou scooter de moins de 50 cm³,
nés après le 19 janvier 1999.

**Ce permis est constitué d'une partie théorique
et d'une formation pratique.**

- **La partie théorique** est validée par l'Attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR1) passée en 5^e ou par l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) passée en 3^e ou par l'Attestation de sécurité routière (ASR) destinée aux jeunes qui n'ont pas pu obtenir l'ASSR1 et 2.
- **La formation pratique** est constituée d'un stage obligatoire de 7 heures en circulation. Le véhicule est fourni par l'organisme de formation agréé par la préfecture (école de conduite, association, etc.)*

* Liste disponible en préfecture.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Sécurité routière/routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière

Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

Sécurité routière - JANVIER 2020 - DEP202007

LE CYCLOMOTEUR ET LE SCOOTER SANS RISQUE



EN CYCLOMOTEUR, SE PROTÉGER, C'EST INDISPENSABLE

Les équipements

Casque, blouson, gants

Le port du casque et des gants est obligatoire !

Bien entendu, le casque ne sert que s'il est à la bonne taille et attaché correctement. Pour être protégé efficacement, il faut choisir un modèle intégral qui protégera le crâne mais aussi le visage, et notamment la mâchoire. Il doit être de couleur vive et comporter une étiquette placée sur la jugulaire attestant de la conformité ECE, ainsi que 4 stickers rétro réfléchissants.

Préférer des blousons munis de protections amovibles et des gants épais, certifiés en laboratoire, reconnaissables à la présence d'une étiquette CE.

La visibilité

Pour votre sécurité, allumez votre éclairage même dans la journée, c'est essentiel pour être ainsi mieux vu par les autres usagers de la route.

Le transport d'un passager

L'autorisation du transport de passager est mentionnée sur la carte grise du véhicule. Le passager doit porter un casque, des gants et être en mesure de poser les pieds sur les repose-pieds.

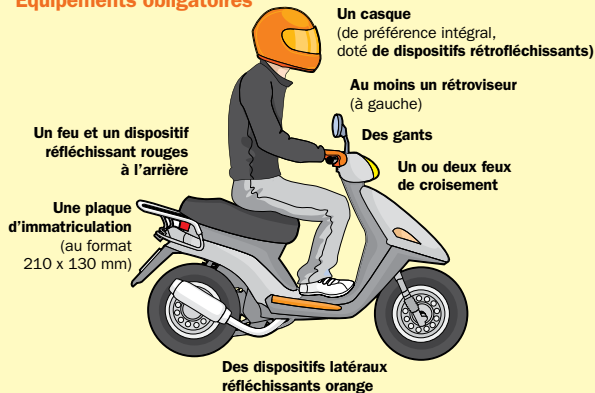
L'assurance

Elle est obligatoire pour les dommages pouvant être causés aux autres. Il faut vérifier que les dommages corporels sont bien pris en compte.

Le véhicule

Il doit être entretenu régulièrement par un professionnel. Surveillez avec attention l'état des pneumatiques et leur pression.

Équipements obligatoires



ATTENTION ! LE DÉBRIDAGE EST INTERDIT

Rouler avec un cyclomoteur débridé augmente le risque d'accident.

Un cyclomoteur est conçu pour ne pas dépasser la vitesse maximale de 45 km/h, et la formation dispensée afin d'obtenir le permis AM ne permet pas d'acquérir une maîtrise suffisante au-delà de cette vitesse.

Le débridage d'un cyclomoteur est sanctionné par une amende de **135 €**. Lors d'un contrôle, il peut être immobilisé, voire confisqué, et en cas d'accident, l'assurance ne couvrira pas les frais.

LES RÈGLES DE CIRCULATION

- Ne pas se faufiler entre les voitures
- Ne pas changer de file brusquement
- Respecter les règles de priorité
- Signaler systématiquement les changements de direction
- Ne jamais dépasser par la droite
- Ne pas oublier d'utiliser les rétroviseurs
- Respecter les limitations de vitesse, également dans les zones limitées à 30 km/h
- Ne pas boire d'alcool

CONSEILS

- Porter au minimum un blouson et une paire de gants certifiés CE, même lorsqu'il fait chaud
- **Anticiper !** Il faut rester attentif aux réactions des autres
- Un casque, ça se change : il doit être remplacé après un choc



Avec un blouson épais, le facteur de protection du thorax et des membres supérieurs s'élève à **93 % pour les cyclomotoristes**. Avec les gants épais, il est de **87 % pour les mains**.

(source : Association des constructeurs européens de motocycles - ACEM)

« On remarque que les patients les moins gravement blessés sont ceux qui portaient un matériel adapté ».

Docteur François Genet,
Médecin à l'hôpital
Raymond-Poincaré
(Garches)



En 2018, 49 % des personnes tuées à cyclomoteur avaient moins de 24 ans.